



## Ralentissez, on tourne! Nouveau carrefour giratoire à Ville de Mont-Tremblant

Par Isabelle Doyon

Le premier carrefour giratoire de la région des Laurentides, situé à Ville de Mont-Tremblant, soit à l'intersection de la montée Ryan et du chemin Duplessis, est fonctionnel depuis la mi-novembre. Ce carrefour giratoire est le troisième à être aménagé sur le réseau routier québécois. Le projet, dont la construction a duré sept semaines, représente un investissement de 530 000 \$.

Le carrefour giratoire de Mont-Tremblant est un carrefour dit « moyen », c'est-à-dire qu'il est composé de branches d'approche à voie simple et double et d'une voie sur l'anneau. Son diamètre est de 49 mètres. Le nouvel aménagement conserve la traverse de la piste cyclable et se distingue avec un bel aménagement paysager de l'îlot central, qui sera réalisé au printemps 2003.



Photo : Claude Oulmet

Intersection de la montée Ryan et du chemin Duplessis à Ville de Mont-Tremblant avant la construction du carrefour giratoire.

## Nouvelle terminologie

Par Isabelle Doyon

Cet hiver, le ministère des Transports du Québec adopte une nouvelle terminologie pour décrire les conditions routières. Simplifié, ce nouveau vocabulaire favorise une interprétation uniforme tant pour les usagers de la route que pour ceux qui ont à transmettre l'état des circuits routiers. De plus, cette nouvelle terminologie est associée à un code

de couleurs. Elle se veut non seulement descriptive, mais suggère un indice de comportement routier.

L'an dernier, on dénombrait quinze termes pour décrire les conditions de la chaussée et six termes pour la visibilité. La nouvelle terminologie en compte sept décrivant l'état de la chaussée et quatre pour la visibilité.

Suite page 2



Photo : Martin Hélin

Intersection de la montée Ryan et du chemin Duplessis à Ville de Mont-Tremblant pendant la construction du carrefour giratoire.

Suite du dossier page 3

## Sommaire

Carrefour giratoire .....	1-3	Camion de peinture à l'époxy .....	5
Nouvelle terminologie .....	1-2	Reportage : route 117 à .....	
Virage à droite au feu rouge .....	4	Ville de Mont-Tremblant .....	6
Projets de déviation .....	5	Inspection des ponts .....	7



## Mot du directeur

Chers partenaires,

Je suis très heureux de vous présenter le nouveau-né de la Direction des Laurentides-Lanaudière : le journal **Le Réseau**.

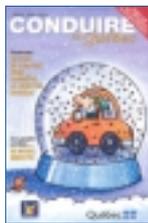
Ce document, destiné exclusivement à la clientèle externe du ministère des Transports des Laurentides-Lanaudière, sera imprimé quatre fois par année et suivra la venue des saisons.

Dans ce premier numéro, j'attire votre attention sur la terminologie en cinq couleurs pour décrire les conditions routières, sur les projets de déviation de la route 117 à Labelle et à L'Annonciation ainsi que sur les différents dossiers d'actualité au Ministère, notamment le dossier du virage à droite au feu rouge.

Au fil des saisons, nous tenterons de vous intéresser par un contenu diversifié, une mise en page conviviale et, bien entendu, des nouvelles de l'heure.

Bonne lecture!

Mario Turcotte, ing.



L'édition hivernale 2003 du guide *Conduire au Québec* est maintenant disponible gratuitement dans toutes les stations-services Ultramar.

Transports-Québec vous rappelle qu'*Ensemble, on peut déjouer l'hiver!*



### CONDITIONS DE LA CHAUSSÉE

Si toutes les voies de circulation sont libres de neige et de glace à l'exception de certaines traces limitées pouvant notamment masquer le marquage routier, on dira que la chaussée est **dégagée**. Si à des endroits localisés, une ou plusieurs voies de circulation sont partiellement ou complètement couvertes de neige ou de glace susceptibles de vous surprendre, c'est que la chaussée est **enneigée par endroits** ou **glacée par endroits**. Si la neige ou la glace couvre une partie d'une ou des voies de circulation, mais au moins une bande de roulement est presque partout à l'asphalte, la chaussée est **partiellement enneigée** ou **partiellement glacée**.

La chaussée est **enneigée** lorsque la neige couvre l'ensemble des voies de circulation sur une partie importante de votre parcours et **glacée** lorsque la glace couvre l'ensemble des voies de circulation sur une partie importante de votre parcours.

### CONDITIONS DE LA VISIBILITÉ

Désormais, quatre termes définissent la visibilité. Une visibilité qualifiée **bonne** signifie un champ de vision de 500 mètres et plus. Si la visibilité se situe entre 50 et 500 mètres, on dit qu'elle est **réduite**. Lorsque des phénomènes atmosphériques à des endroits inattendus modifiant considérablement le champ de vision sont susceptibles de surprendre, on dit que la visibilité est **nulle par endroits**. Une visibilité **nulle** est inférieure à 50 mètres.

Les conditions routières, qui sont la résultante de la condition de la chaussée et de la visibilité, ont été illustrées sous forme de tableau. Une couleur est associée à chaque condition routière. Selon la condition routière, on y retrouve le comportement à adopter.

LA CONDITION ROUTIÈRE : résultante de la condition de la chaussée et de la visibilité.					
		VISIBILITÉ			
		bonne	réduite	nulle par endroits	nulle
CHAUSSEE	dégagée	<b>BONNE</b> Soyez attentif!			
	enneigée ou endroits ou glace ou endroits	<b>RISQUÉE PAR ENDOITS</b> Soyez vigilant à tout ce qui peut vous piéger!			
	partiellement enneigée ou partiellement glacée	<b>PASSABLE</b> Prenez un temps de déplacement plus long!		<b>CRITIQUE</b> Reportez votre déplacement!	
	enneigée				
	glacée				
<b>ROUTE BLOQUÉE</b>		<b>FERMÉE</b> Nezok, ça ne passe pas!			

## Qu'est ce qu'un carrefour giratoire?

Par Isabelle Doyon

**Un carrefour giratoire est une intersection comprenant une voie de circulation unique entourant un îlot central. La circulation sur cette chaussée se fait dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.**

Vous serez surpris de constater à quel point vous pouvez y circuler facilement. La première règle à suivre, c'est de ralentir. Une vitesse de 25 kilomètres à l'heure est recommandée. Vous vous engagez dans le carrefour giratoire en vous insérant dans la circulation, et ce, tout simplement en cédant le passage aux véhicules qui y circulent déjà. Si vous manquez la sortie désirée, n'arrêtez surtout pas. Faites un tour complet et reprenez-vous.



Photomontage du carrefour giratoire à Ville de Mont-Tremblant.

### QUELS EN SONT LES AVANTAGES?

Les carrefours giratoires présentent plusieurs avantages par rapport aux intersections comprenant des feux de circulation ou des panneaux d'arrêt.

Premièrement, **l'amélioration de la sécurité routière** est probablement l'élément le plus intéressant. Effectivement, des recherches américaines et françaises ont permis d'y constater une réduction notable du nombre et de la gravité des accidents de la route.

Deuxièmement, selon une récente étude réalisée en Suède, **le nombre d'accidents concernant des piétons est de 3 à 4 fois inférieur** à celui auquel il faudrait s'attendre dans des intersections conventionnelles.

Troisièmement, **la fluidité de la circulation** se trouve grandement améliorée, les véhicules ayant rarement à effectuer un arrêt complet pour céder le passage.

Quatrièmement, la diminution des arrêts complets **réduit le bruit**. Par exemple, les camions lourds recourent moins souvent au frein moteur. **La consommation d'essence et l'émission de polluants sont également réduites.**

Cinquièmement, **l'environnement s'en trouve grandement amélioré** par l'aménagement général, notamment la plantation de végétaux dans l'îlot central.

### Signalisation



Cédez le passage aux véhicules déjà engagés dans le carrefour.



Reconnaissez ce pictogramme. Il annonce l'approche d'un carrefour giratoire.



Engagez-vous dans le carrefour giratoire vers la droite. La circulation est à sens unique.



La vitesse suggérée dans le carrefour giratoire est de 25 km/h.



Cédez le passage aux piétons ainsi qu'aux cyclistes à l'entrée et à la sortie du carrefour.

### Le carrefour giratoire : un mode de gestion différent

Dans le cadre d'une rencontre de l'Association québécoise du transport et des routes inc. (AQTR) tenue le 7 octobre dernier, le ministère des Transports a rendu public le guide *Le carrefour giratoire : un mode de gestion différent*. Ce guide

visé à fournir aux concepteurs les éléments de base nécessaires à l'implantation d'un carrefour giratoire dans un milieu. Il contient les principes essentiels à l'analyse du besoin, à la conception géométrique et à l'aménagement du carrefour giratoire, notamment pour la signalisation, l'éclairage et l'environnement. Le guide est disponible aux Publications du Québec au coût de 60 \$.



## Virage à droite au feu rouge

### Publication du plan d'action pour une mise en œuvre sécuritaire

Par Claude Ouimet

**L**e ministre des Transports et de la Sécurité publique du Québec, M. Serge Ménard, a rendu public, le 7 novembre dernier, le plan d'action en vue de la mise en œuvre sécuritaire du virage à droite au feu rouge (VDFR) prévue pour le printemps prochain. À compter du 13 avril 2003, les conducteurs québécois pourront effectuer cette manœuvre, sauf à Montréal, où les autorités municipales disposent du temps requis pour préciser leurs intentions.

Sous la coordination du ministère des Transports du Québec, la mise en œuvre du virage à droite au feu rouge implique la collaboration de différents ministères et organismes, des unions municipales, des municipalités régionales de comté (MRC), des municipalités, de la Sûreté du Québec, des services policiers municipaux ainsi que des groupes représentant les différents usagers.

L'application des règles entourant l'autorisation de la manœuvre du

VDFR et la promotion d'une approche préventive auprès des usagers nécessiteront la collaboration très étroite des services policiers municipaux et de la Sûreté du Québec. Il est également prévu que la signalisation et la technologie agiront en soutien à la mise en œuvre sécuritaire du VDFR. À ce chapitre, comme l'implantation de la manœuvre du virage à droite au feu rouge impliquera principalement les municipalités, elles se verront épaulées par le MTQ dans l'application de cette nouvelle législation, notamment par un soutien technique pour identifier les actions requises et par la diffusion d'un guide de mise en œuvre du VDFR.

La mise en œuvre du VDFR sera précédée d'une campagne d'information d'envergure afin de sensibiliser toute la population.

## Sous-centre de services de Mont-Tremblant

### Inauguration officielle des nouveaux locaux

Par Isabelle Doyon

**C'**est en famille que les nouveaux locaux du Sous-centre de services de Mont-Tremblant, anciennement connu sous l'appellation de Sous-centre de services de Saint-Jovite, ont été inaugurés le 12 septembre dernier.



Sous-centre de services de Mont-Tremblant : nouvelle bâtisse.

#### HISTORIQUE

Depuis sa construction en 1940, la bâtisse avait sensiblement conservé la même allure. Louis Leclerc, un employé du Ministère, a rappelé que les premières discussions de réaménagement datent de 1975.

Il en a donc été souvent question de cette construction. Ce n'est qu'en août 2001,

que l'on a entamé les travaux de démolition de l'ancien édifice. L'échéancier des travaux de reconstruction s'est échelonné sur plus de six mois. De septembre 2001 à janvier 2002, le personnel du sous-centre occupait une roulotte adjacente au chantier et assurait, avec la même rigueur, le service à la clientèle laurentidienne.

Le personnel du Sous-centre de services de Mont-Tremblant occupe ses nouveaux locaux depuis le 8 janvier 2002 et le garage est fonctionnel depuis le 15 mars 2002.



Sous-centre de services de Mont-Tremblant : ancienne bâtisse.



Plan d'action virage à droite au feu rouge : Mise en œuvre sécuritaire du virage à droite au feu rouge

Le message rappellera l'importance de respecter en tout temps la priorité des piétons et expliquera également les règles à suivre pour effectuer la manœuvre de façon sécuritaire.

Au cours des mois de décembre 2002 et de janvier 2003, la Direction des Laurentides-Lanaudière informera ses partenaires des étapes à suivre dans l'implantation du virage à droite au feu rouge dans la région.

## Projets de déviation de la route 117 Le BAPE rendra une décision en février 2003

Par Claude Ouimet

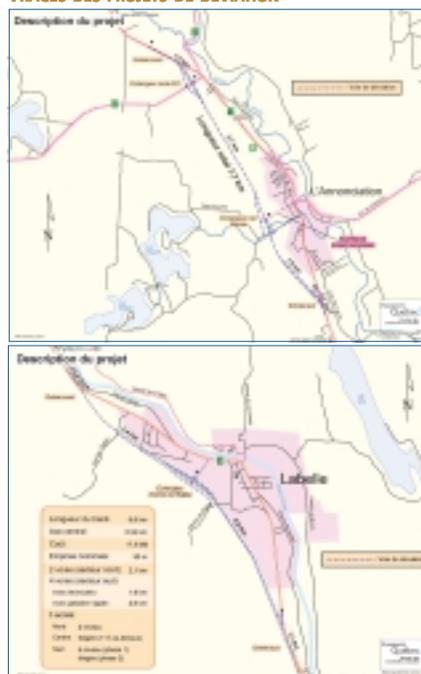
**L'ampleur de la croissance démographique et du développement que connaît la région des Laurentides pose de nombreux défis en matière de transport.**

Les activités réalisées dans le cadre du Plan de transport des Laurentides ont permis de mettre en lumière les enjeux auxquels fait face la région dans le domaine des transports et de se doter d'orientations pour identifier les interventions les plus aptes à satisfaire les besoins de déplacement des personnes et des marchandises. L'un des enjeux du ministère des Transports est l'efficacité des liaisons routières interrégionales. Des déficiences géométriques limitent la fluidité et la sécurité des déplacements sur certains tronçons, notamment sur la route 117 qui relie les Laurentides à la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Afin de résoudre les problèmes de circulation engendrés par l'augmentation de la circulation de transit qui composent 80 % du total des véhicules traversant ces agglomérations, le ministère des Transports du Québec propose de reconstruire l'actuelle route 117 afin de contourner les municipalités de Labelle et de L'Annonciation.

Le ministère des Transports du Québec entend réaliser ces importants travaux afin de rendre les nouveaux tracés fonctionnels en 2007-2008. Pour l'instant, le Bureau des audiences publiques en environnement (BAPE) étudie la faisabilité de ces projets en tenant compte des impacts socio-économiques qu'ils engendreraient. La décision du BAPE sera rendue en février 2003. Les détails du projet sont disponibles sur le site Internet du BAPE à l'adresse suivante : [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca).

### TRACÉS DES PROJETS DE DÉVIATION



Le camion de peinture à l'époxy est un véhicule de marquage de lignes jaunes et blanches sur la chaussée. Cette année, le camion a marqué près de 2000 km, dont 750 km en Laurentides-Lanaudière. On prévoit marquer 3500 km l'an prochain.

Photo : Marc-André Boulay

### La peinture à l'époxy améliore le marquage routier

Par Karine Côté

**La Direction des Laurentides-Lanaudière est l'une des deux directions au Québec à s'être dotée d'un camion de peinture à l'époxy. Obtenu en 1997, ce camion a beaucoup amélioré l'opération de marquage des routes.**

En effet, la peinture à l'époxy peut demeurer entre deux et six ans tout dépendant des types de routes, alors que la peinture à l'eau ou à l'huile ne reste en place qu'entre trois et douze

mois. Le coût de ce véhicule peut paraître faramineux, soit un million et demi de dollars, mais « c'est d'abord et avant tout pour la sécurité des usagers de la route que la Direction en a fait l'acquisition », précise Marc-André Boulay du Module d'exploitation du réseau. Notre équipe se rend également dans cinq autres directions du Québec, dont celles de l'Est-de-la-Montérégie et de l'Abitibi-Témiscamingue, pour effectuer le marquage de plusieurs routes.

## Route 117 à Ville de Mont-Tremblant

# Construction de nouvelles chaussées et d'un pont d'étagement

Par Isabelle Doyon

Le ministère des Transports du Québec annonçait, le 28 mai dernier, la construction de deux chaussées supplémentaires sur la route 117 entre la route 323 et la montée Ryan et d'un pont d'étagement à l'intersection de la montée Ryan à Ville de Mont-Tremblant. Le projet, évalué à 12,6 M\$, est réalisé sur une portion de 2,3 kilomètres. Avec l'achalandage grandissant du centre de villégiature Mont-Tremblant, cet accès routier est davantage sollicité. La nouvelle configuration rendra celui-ci plus sécuritaire et facilitera la circulation.

Le déroulement des travaux se réalise en six grandes phases. Au moment d'écrire ces lignes, quatre phases sont terminées. Toutefois, la cinquième phase représente la majeure partie du contrat. La sixième phase sera réalisée dès le printemps 2003.

### PHASE 1

#### Préparation du chantier

La préparation du chantier consistait, entre autres, à déplacer les feux de circulation et le système d'éclairage.

#### Réaménagement des chaussées

Ces chaussées serviront de voies de service dans la configuration finale.



Réaménagement des chaussées sur la route 117 en direction nord à Ville de Mont-Tremblant (photo prise le 24 juillet 2002).

### PHASE 2

#### Construction de coussins porteurs de la nouvelle structure

Ces coussins serviront à supporter le futur pont d'étagement à l'intersection de la route 117 et de la montée Ryan.

Les coussins, composés d'une couche de 3,3 mètres d'épaisseur de gravier, sont situés à 1,8 mètre sous la terre. C'est lors de cette étape que la traverse centrale entre les deux directions de la route 117 vis-à-vis la montée Ryan a été complètement fermée.

### PHASE 3

#### Surcharge des coussins

Cette étape consistait à monter une butte composée d'un mélange de sable et de terre au-dessus des coussins afin d'accélérer le tassement du sol pour ainsi le stabiliser avant la construction de la structure.



Traverse centrale de la route 117 à l'intersection de la montée Ryan lors de l'étape de la surcharge des coussins (photo prise le 24 juillet 2002).

### PHASE 4

#### Excavation des surcharges des coussins

Après une attente de neuf jours, on a ensuite excavé les surcharges jusqu'au niveau des coussins.

### PHASE 5

#### Construction du pont d'étagement et des nouvelles chaussées de la route 117

#### Installation des coffrages et des armatures de la dalle.



Traverse centrale de la route 117 à l'intersection de la montée Ryan pendant la construction du pont d'étagement (photo prise le 18 octobre 2002).

Lors de la rédaction de cet article, le chargé de projet du MTQ, Martial Létourneau, nous indiquait que la coulée de la dalle, l'installation de la glissière rigide du pont et l'asphaltage du pont et de ses approches devraient s'effectuer vers la mi-novembre. Par la suite s'enchaîneront les travaux d'aménagement et la pose de glissières de sécurité. La nouvelle route sera fonctionnelle vers la fin du mois de novembre.



Construction des nouvelles chaussées sur la route 117 en direction nord à Ville de Mont-Tremblant (photo prise le 18 octobre 2002).

### PHASE 6

#### Travaux de finition

Les travaux de finition et le terrassement, d'une durée de deux à trois semaines, seront exécutés au printemps 2003.

## L'inspection annuelle des structures est terminée

Par Isabelle Doyon

Saviez-vous que toutes les structures de la région des Laurentides-Lanaudière sont visitées à chaque année par l'équipe d'inspection de notre Direction. Effectivement, les 1056 structures ont été inspectées au cours de la saison estivale, dont environ le deux-tiers en inspection sommaire et le tiers en inspection générale.

L'ensemble des structures comprend les ponts, les ponts d'étagement, les ponceaux ayant une ouverture de plus de quatre mètres et demi, les murs de soutènement de grande surface, les passages souterrains pour piétons, etc.

### INSPECTION SOMMAIRE

Une inspection sommaire est une constatation globale de l'état de la structure. Elle permet, entre autres, de noter tout changement majeur. Il n'en prend environ qu'une demi-heure pour l'inspecteur certifié pour effectuer ce genre d'inspection.

### INSPECTION GÉNÉRALE

L'inspection générale est définitivement plus complète, c'est-à-dire que chaque élément de la structure est analysé. L'inspection prend au minimum deux heures et peut durer jusqu'à quelques jours dépendamment de l'ampleur de la structure. La fréquence de l'inspection générale, qui varie entre deux et six ans, dépend de plusieurs facteurs, dont le type et l'état de la structure ainsi que son année de construction.

L'équipe d'inspection de la Direction est composée de dix employés formés par la Direction des structures du Ministère. Depuis le mois de mai 2001, l'équipe d'inspection des structures de la Direction des Laurentides-Lanaudière est certifiée ISO 9002.

Le bilan annuel 2001 révélait que le système qualité était excellent et que le système de la gestion des structures était plus à jour qu'il ne l'avait jamais été. De plus, les inspections étaient plus uniformes et plus complètes. En 2002, on note que le programme d'inspection s'est encore amélioré. Les responsables de la Direction des Laurentides-Lanaudière sont très satisfaits de l'équipe d'inspection et de l'efficacité du système qualité.

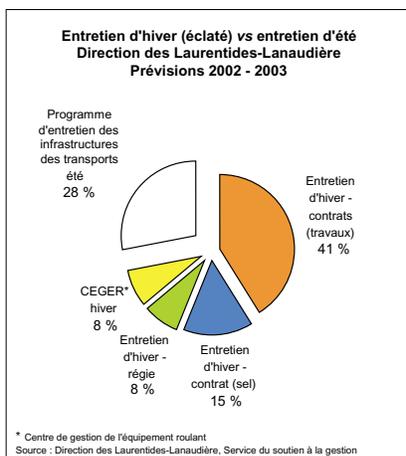


Photo: Christian Perron

Inspection d'un pont situé sur la rivière Chaloupe à Sainte-Geneviève-de-Berthier à l'aide d'un camion nacelle.

## Ensemble, on peut déjouer l'hiver!

Pour assurer le bon déroulement des opérations de déneigement et la sécurité des usagers, près de 13 millions de dollars sont investis dans l'entretien d'hiver comparativement à 5 millions et demi pour l'entretien d'été. Les coûts reliés à la saison froide représentent 72 % du budget d'entretien annuel de la Direction. Ces montants excluent cependant les autres frais connexes.





## LE RAPPORT ANNUEL DE GESTION

Dans le cadre de la modernisation de la fonction publique et, plus particulièrement, en vertu de la *Loi sur l'administration publique*, les ministères et les organismes sont tenus de produire un rapport annuel de gestion. Le rapport annuel de gestion 2001-2002 du ministère des Transports du Québec est maintenant disponible sur le site du Ministère. Vous constaterez qu'il est beaucoup plus volumineux que les anciens rapports annuels auxquels nous étions habitués. En effet, il couvre un plus large éventail d'actions et couvre des volets inédits, notamment la *Déclaration de services aux citoyens*. Explorez ce document et vous découvrirez concrètement une partie des retombées de la gestion axée sur les résultats!

**Hélène Massé**  
Conseillère en modernisation

## CAMPAGNE DE FINANCEMENT CENTRAIDE

Dans le cadre de la campagne de financement Centraide secteur public, l'ensemble du personnel de la Direction des Laurentides-Lanaudière a fièrement recueilli 10 889,24 \$. L'objectif fixé a été dépassé!

## SAVIEZ-VOUS QUE...

Le territoire de la **Direction des Laurentides-Lanaudière** se distingue par deux types de relief, soit la plaine du Saint-Laurent et le plateau laurentien. Les ressources naturelles, telles la forêt, l'eau et la montagne, représentent des éléments importants de l'économie régionale, qui est basée principalement sur le tourisme et l'exploitation forestière.

Superficie du territoire : 16 787,97 km<sup>2</sup>  
Population : 432 338 habitants  
Nombre de municipalités : 116  
Nombre de MRC : 10


<b>? État des routes</b>
Bell Mobilité (sans frais) #2363
Montréal (514) 284-2363
Ailleurs au Québec 1 877 393-2363
<a href="http://www.mtq.gouv.qc.ca">www.mtq.gouv.qc.ca</a>

Le Réseau est un bulletin d'information destiné aux partenaires de la Direction des Laurentides-Lanaudière du ministère des Transports du Québec. Pour tout renseignement ou pour obtenir des copies additionnelles, vous pouvez communiquer avec Lyne Tremblay au (450) 569-7414, poste 4015 ou à l'adresse électronique suivante : [lyntremblay@mtq.gouv.qc.ca](mailto:lyntremblay@mtq.gouv.qc.ca)

## Ministère des Transports du Québec Direction des Laurentides-Lanaudière

- Service des inventaires et du Plan
- Service des projets
- Service des liaisons avec les partenaires et les usagers
- Service du soutien à la gestion

85, rue De Martigny Ouest, 3<sup>e</sup> étage  
Saint-Jérôme (Québec) J7Y 3R8  
Téléphone : (450) 569-3057  
Télocopieur : (450) 569-3072  
Courriel : [dll@mtq.gouv.qc.ca](mailto:dll@mtq.gouv.qc.ca)

### CENTRE DE SERVICES DE SAINT-JÉRÔME

50, montée Meunier  
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5T5  
Téléphone : (450) 569-3064  
Télocopieur : (450) 569-3073

### CENTRE DE SERVICES DE LACHUTE

805, chemin Béthanie C.P. 368  
Lachute (Québec) J8H 3X9  
Téléphone : (450) 562-0221  
Télocopieur : (450) 562-1918

### CENTRE DE SERVICES DE MONT-LAURIER

847, boulevard A-Paquette  
Mont-Laurier (Québec) J9L 1L6  
Téléphone : (819) 623-1041  
Télocopieur : (819) 623-4255

### CENTRE DE SERVICES DE JOLIETTE COORDINATION TERRITORIALE DE L'EXPLOITATION

1163, boulevard Manseau  
Joliette (Québec) J6E 3G9  
Téléphone : (450) 759-5661  
Télocopieur : (450) 755-6508

### SOUS-CENTRE DE SERVICES DE MONT-TREMBLANT

1501, route 117  
Mont-Tremblant (Québec) J8E 2X9  
Téléphone : (819) 425-2781  
Télocopieur : (819) 425-8552

### SOUS-CENTRE DE SERVICES DE SAINTE-VÉRONIQUE

121, boulevard Fernand-Lafontaine (opérationnel en période estivale seulement)  
Sainte-Véronique (Québec) J0W 1X0  
Téléphone : (819) 275-3411

### SOUS-CENTRE DE SERVICES DE SAINTE-JULIENNE

2502, Route 125 (opérationnel en période estivale seulement)  
Sainte-Julienne (Québec) J0K 2T0  
Téléphone : (450) 834-8511

[www.mtq.gouv.qc.ca](http://www.mtq.gouv.qc.ca)

Rédaction : Karine Côté, Isabelle Doyon, Claude Ouimet  
Mise en page : Karine Laplante  
Révision linguistique : Johanne Labat, Lise Lacroix  
Courrier de 2<sup>e</sup> classe  
Dépôt légal  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISSN 1705-1401 Tirage : 350